

UNE LOI SANS MÉMOIRE

Philippe MESNARD
Yannis THANASSEKOS

Le 8 août dernier, en Italie, est entrée en vigueur une nouvelle loi dite du « paquet de sécurité » promulguée par Silvio Berlusconi, largement soutenue par le parti de droite ultraconservateur la Ligue du Nord. Que contient donc ce « paquet » qui n'est un cadeau que pour les nostalgiques de l'ordre nouveau ? Appel à la délation, amendes, et milices populaires.

En effet, quiconque est reconnu coupable de délit « d'immigration et de séjour » clandestins sera condamné à payer une amende de 5 000 à 10 000 euros. Qui ne peut payer s'expose à un emprisonnement immédiat, sans être jugé et sans défense ! Être identifié comme étranger, démuné, sans papiers et clandestin, équivaut à être d'office, non pas soupçonné, mais condamné à la prison. La durée de rétention des immigrants est portée de deux à six mois dans les centres euphémiquement dénommés d'« identification et d'accueil ». La délation n'est pas seulement encouragée, elle devient un acte civil. Et celui qui se risquerait à louer un logement à un immigrant clandestin ou à l'héberger encourt une peine pouvant aller jusqu'à trois ans de prison. Cette disposition légale vise non pas tant les sinistres « marchands de sommeil » que la répression et la criminalisation de tout acte de solidarité envers l'humanité démunie. De même, un médecin ou un pharmacien qui soignerait un clandestin est lui-même coupable devant cette loi s'il ne dénonce pas son patient. Deux mille ans de déontologie médicale foulée aux pieds. Cela s'appelle un « délit de solidarité ». Ce n'est pas terminé. Cette nouvelle loi instaure et légalise des rondes citoyennes qui avaient déjà été constituées par la Ligue du Nord dans des villes importantes et dans des petites communes où elle gouverne. Ces brigades ont pour mission de signaler toute atteinte à l'ordre public, en général, et toute personne suspectée d'être clandestine, en particulier.

Si des voix se sont élevées contre cette loi, notamment une partie des membres de l'Ordre national des médecins, si des groupes de magistrats ont exprimé leur perplexité sur son application, si le Vatican lui-même l'a critiquée, rien n'a fait bouger l'opinion publique qui accorde en majorité sa confiance au gouvernement et à la Ligue du Nord. De même, si certains représentants de l'Union européenne ont grincé des dents, celle-ci n'en a pas moins validé ces mesures qui rappellent les sombres temps du fascisme, du nazisme et de leurs lois iniques. Nul boycott envisagé. Pourtant, un petit effort de mémoire rappellerait que l'Union européenne n'avait pas été en peine de décréter en 1999, après l'entrée du parti de Jörg Haider au gouvernement, des mesures de surveillance et de boycott diplomatique contre un gouvernement autrichien suspecté, entre autres, de xénophobie.

Mais l'effort de mémoire ne devrait pas s'arrêter là. Par une triste coïncidence, le 8 août, date de la mise en vigueur de cette loi, est également celle de la commémoration d'une catastrophe minière lors de laquelle, le 8 août 1956, périrent 136 migrants italiens parmi les 262 ouvriers dans la mine belge du Bois du Cazier, à Marcinelle.

Le rapprochement entre ces deux événements est-il de si mauvais goût qu'on pourrait le croire sensationnaliste ?

Il se trouve que ces mineurs appartenaient à une époque où les pays européens et les Amériques (de Buenos Aires à Toronto) accueillaient les vagues constantes de l'immigration économique italienne. Émigration italienne en majeure partie clandestine non seulement en ce qui concerne les ouvriers, mais aussi leurs familles quand il s'agissait qu'elles les rejoignent (voir l'étude de Sandro Rinauro, *Il cammino della speranza*, Turin, Einaudi 2009). Or, la plupart d'entre eux ont été soumis, pendant les longues années de leur installation en terre étrangère, à des conditions de vie et de travail d'une grande précarité, qui allaient de l'insalubrité des habitats à l'hostilité xénophobe des autochtones. D'ailleurs, les vices que l'on attribuait aux immigrés italiens des années 1960 – de leur malhonnêteté à leurs inclinations lubriques –, les médias les projettent aujourd'hui sur les nouveaux immigrés. Les Italiens auraient-ils perdu toute mémoire des humiliations vécues par leurs propres aïeux, parents et grands-parents ?

Par ce détour, ce qui est posé dans toute sa gravité, c'est bien, nous semble-t-il, toute la question de la mémoire, de sa transmission et de son impact sur les réalités sociales et politiques du présent. Question d'autant plus pertinente que la mémoire a acquis dans nos sociétés depuis quelques décennies un statut oscillant entre quasi « religion civile », idéo-

logie dominante et pilier culturel. Elle est l'objet de toutes les attentions, du monde politique (État, gouvernements, partis politiques) au monde éducatif (écoles, enseignants, éducateurs, pédagogues) en passant par les médias et même les institutions scientifiques. Fin décembre 2005, la photo du petit garçon de Varsovie est envoyée à plus de 400 écoles italiennes pour lancer un vaste mouvement de prise de conscience de la Shoah. *Si c'est un homme*, l'ouvrage phare de Primo Levi, fait partie désormais des lectures obligées et figure dans la plupart des programmes des écoles secondaires. Il en est de même pour le film *Shoah* de Claude Lanzmann. La *Task Force*, organisme intergouvernemental regroupant tous les pays européens et les États-Unis, guide, oriente et pilote au niveau international l'ainsi dite *Holocaust Education*. Sans parler de la multiplication des initiatives et des projets pédagogiques dans les établissements scolaires.

Mais à quoi bon, peut-on se demander, toutes ces mobilisations mémorielles, si – en plus de lutter contre l'oubli – elles ne parviennent à produire aucun effet sur le présent, si elles s'avèrent incapables de soulever l'indignation et la protestation collectives devant de tels actes et, qui plus est, devant de telles lois qui, foulant du pied les principes élémentaires de notre tradition humaniste, mettent sous surveillance les acquis les plus élémentaires de nos libertés individuelles ? Tout se passe comme si cette mémoire, précieusement et respectueusement accumulée, élaborée, analysée, voire « pédagogisée », restait confinée dans sa propre sphère, impuissante, dépourvue de toute *efficacité sociale*, privée de toute incidence sur le réel !

Comment expliquer ce paradoxe ? Est-il intrinsèque à la structure du rapport qu'entretient la mémoire (comme mobilisation du passé) avec le présent ? Ou bien n'est-il pas plutôt tributaire de l'état de la société à un moment ou à une période donnés ? Car cette remarquable inefficacité sociale et politique de la mémoire face à l'injustice et la brutalité du présent, n'a pas été de tout temps. Les survivants des camps avaient pour souci de faire de leur témoignage sur l'expérience concentrationnaire passée également un appel à la vigilance pour le présent. Primo Levi, Germaine Tillon, Jean Cayrol, David Rousset insistaient sur cette nécessité. Nous savons que la mémoire massive tout autant de la Résistance que des crimes et génocides nazis, a été, entre 1959-1961, l'un des puissants catalyseurs des mobilisations collectives en France contre la guerre d'Algérie. Parmi les signataires du fameux Manifeste des 121, l'on trouve non seulement Charlotte Delbo, résistante, déportée à Auschwitz, mais aussi nombre d'autres personnalités marquées par l'expérience des crimes du national-socialisme : Robert

Antelme, Claude Lanzmann, Vercors, Pierre Vidal-Naquet¹.

Cette impuissance mémorielle serait-elle donc le propre de notre époque ? Tout semble indiquer qu'il y a lieu de chercher la réponse dans les grandes transformations, aussi bien au niveau des structures que des valeurs, du fonctionnement et des mentalités qui secouent nos sociétés depuis les années 1970. L'une des conséquences majeures de ces transformations, rapides et indéchiffrables à la fois, tiendrait à la diffusion et à l'installation dans les tréfonds de la conscience collective d'un sentiment paralysant d'*impuissance*. Comme si les destins aussi bien individuels que collectifs échappaient à leur propre contrôle et autonomie, livrés à des puissances extérieures, anonymes, presque *suraturelles*. Et la crise pour ainsi dire inédite qui caractérise nos sociétés face à l'avenir (« crise de l'avenir », pour reprendre l'expression de Krzysztof Pomian) accentue ce sentiment de blocage et de désolidarisation entre champ de l'expérience historique et horizons d'attente. Ce faisant, on ne peut s'étonner que le sentiment d'impuissance culmine de nos jours au désespoir.

Dans ces conditions, confinés dans leur sphère propre, la mémoire et ses messages, n'investissent plus aucun horizon d'attente, ils restent comme suspendus et impuissants au-dessus d'un présent qui n'a jamais exhibé à ce point son apesanteur temporelle, son inconsistance alors même qu'il devient le lieu où *tout est possible*. Possible, effectivement ! La surenchère ne s'est pas fait attendre du côté français puisque l'on apprend que la police du département de l'Essonne a mis en place une adresse mail permettant aux habitants de transmettre des renseignements sur des infractions (*Le Monde* du 19 septembre 2009). Cette fois-ci, la délation autorisée n'a même plus besoin d'en passer par le vote d'une loi. Certes, chaque fois, ces initiatives sont dénoncées, mais ces dénonciations restent sans conséquences sur la réalité. Malaise dans nos sociétés.

Merci à Frediano Sessi et à Charles Heimberg

Vifs remerciements à Silvain Keulers et à Sasha Lewis pour leurs précieuses traductions

NOTE

¹ On se reportera également à l'article, ici même, de Michael Rothberg, « Entre Auschwitz et l'Algérie : une mémoire multidirectionnelle », p. 105-128.